



St Maurice, 27/08/2019

SANTE & CONDITIONS de TRAVAIL

Une direction très EMPATHIQUE

Vous avez élu vos représentants du personnel. Ils vous représentent mais ne se substituent pas à vous. Leur seule mission : défendre vos intérêts. Ce qui leur est communiqué doit vous être restitué. En voici un court échange.

1 – Début 2019 - INQUIETUDES

En début d'année, des salariés alertent des élus du personnel sur leurs conditions de travail : charges importantes, délais trop courts, complexité des tâches débouchant sur une dégradation de leur état de santé.

2 – ... MOBILISATION de vos élus

Le CSE décide de lancer une enquête sur les conditions de travail et la santé des salariés de VWIS. Elle sera réalisée en mai et juin 2019. Beaucoup d'entre vous y ont participé (107 réponses)

3 – RESULTATS

33% pensent que la situation s'est dégradée en un an, **45%** ont trop de charge de travail, **43%** estiment les délais sont trop courts, **62%** estiment traiter trop de sujets en même temps, **44%** vivent difficilement les changements, **37%** travaillent en dehors des heures habituelles (soir, WE, congés), ... Des signalements de harcèlement pour 14 personnes et de la discrimination pour 27. En résultat de quoi : **40%** estiment qu'ils ne pourront pas tenir ce rythme de travail sur un an, **57%** ont des troubles du sommeil, des TMS pour **52%**, **25%** sont souvent à très souvent angoissés, **30%** estiment que leur travail et les résultats sont non conformes à leurs valeurs. Inquiétant, non ?

4 – DECISION de vos élus

Vos représentants du personnel ont un rôle moteur en matière de prévention des risques (Art. 2312-6). Le CSE a pour mission de les analyser et dispose de moyens dont celui de se faire assister par un expert (art. L 2315-94) De son côté, l'employeur doit prendre des mesures préventives.

Tout manquement engage la responsabilité civile de l'employeur et sa responsabilité pénale. Il peut donc être tenu de réparer les préjudices.

Les résultats de l'enquête sont suffisamment alarmants pour réaliser un diagnostic affiné des situations, identifier les causes, élaborer un plan de correction et de prévention.

Ainsi, le 18 juillet, vos élus du CSE décident, par un vote unanime, de se faire assister par un cabinet d'expertise, une démarche à vraie dire assez banale dans de telles circonstances.

5 – REACTION de la Direction

Lors des CSE des 23/05 et 18/07, après s'être fait commenter conclusions de l'enquête **notre DG exprime sa compassion** :

- « que cette expertise fera perdre du temps à l'entreprise »
- « que certaines souffrances se matérialisent au travail mais naissent de situations personnelles »... « la perception de la surcharge de travail est subjective. Certains salariés travaillent beaucoup et ne ressentent pas la surcharge »
- « Il serait regrettable que les élus lancent leur étude contre l'avis de la Direction, juste parce qu'ils sont persuadés d'avoir raison ou parce qu'ils sont mus par une idéologie « grand capital contre travailleurs » (sic !)



6 - La CGT déplore cette désinvolture

Qu'une situation identifiant, a minima, un risque pour les salariés fasse l'objet de la part du DG d'un tel mépris, est choquante. Le débat contradictoire est sain entre partenaires sociaux. Mais tout refus de la direction doit au moins faire l'objet d'une réponse motivée et si possible sérieuse.

Les menaces à peine voilées visant à contester la représentativité du CSE ou à dissuader ce dernier d'utiliser les moyens que lui offre la réglementation ⁽¹⁾ sont des intimidations dont notre DG devrait se méfier.

Comme il est d'usage à VWIS, la CGT forme le vœu de rencontrer le nouveau DG.

Elle espère sincèrement que contrairement à son prédécesseur, s'établira entre elle et lui une communication loyale et saine.

Début juillet 2019 : la PRIME !

L'avez-vous remarqué? La prime vacances, résultat des nombreuses démarches auprès de la direction par vos élus, vous a été versée. Elle correspond au respect d'une règle de votre convention collective (Article 31) non respectée depuis des décennies !

Une bonne nouvelle à la veille des vacances, sans doute un regret pour une direction qui nous affirmait, selon un benchmark tenu secret, que « nos rémunérations étaient trop élevées par rapport au marché ».



Section syndicale CGT VWIS - 06 18 03 45 87 - cgt.vwis@veolia.com - UL CGT - 6 pl. Gérard Philipe - 94200 Ivry - 01 46 58 61 13 - ulcgtivry@ulcgtivry.fr
Fédération CGT des Stés d'études, 263 rue de Paris, Montreuil, 93514 - <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

Ne restez pas isolé, prenez votre avenir en main **ADHEREZ A LA CGT**

¹ Le DG : « En proposant cette délibération, les élus s'opposent clairement à la Direction », « Les élus ne semblent pas partager la conviction d'agir et de réussir ensemble », « la réunion du CSE (18/07) qui n'est en rien représentative des autres réunions de l'année. Beaucoup d'élus sont absents »